

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 4 novembre 2024, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Annie Desbiens, Claudia Tremblay, Claudia Desbiens et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Jean-Denis Martel et Rémi Brassard.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

La greffière-trésorière/directrice générale était présente.

OUVERTURE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

2024-156

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

1 Administration

- 1.1 Présences
- 1.2 Ouverture
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux de la séance du 7 et 21 octobre 2024
- 1.5 Correspondances
- 1.6 Rapport des représentants du conseil
- 1.7 Rapport de la directrice générale
- 1.8 Rapport général de la mairesse
- 1.9 Dépôt et présentation des résultats de la consultation citoyenne
- 1.10 Prise de décision concernant le nombre de sièges de conseillers pour les élections de 2025
- 1.11 Avis de motion – Projet de règlement 2024-04 sur la régie Interne des séances du conseil
- 1.12 Dépôt de projet - Règlement 2024-04 sur la régie Interne des séances du conseil

2 Finances

- 2.1 Factures et liste des comptes pour approbation

3 Hygiène du milieu

- 3.1 Compteur d'eau
- 3.2 Autorisation SOMEAU – François Gaudreault

4 Loisirs, cultures et communautaire

- 4.1 Campagne de financement – Fondation du Domaine-du-Roy
- 4.2 Demande Paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption
- 4.3 Demande d'aide financière – Auberge de l'Amitié
- 4.4 Demande de participation campagne financement Théâtre Mic-Mac
- 4.5 Demande d'aide financière – Opération Nez Rouge
- 4.6 Demande Marché des Fêtes
- 4.7 Appui à la Grande semaine des Tout-Petits (GSTP)

5 Varia

- 6 Période de questions
- 7 Levée de l'assemblée

2024-157

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 21 OCTOBRE 2024

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux du 7 et 21 octobre 2024 tels quels.

2024-158

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date limite du 31 octobre 2024.

La conseillère Madame Claudia Tremblay se joint à la séance à compter de 19 h 33.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale fait un rapport des divers travaux qui ont été effectués par les employés au cours du mois se terminant.

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

La mairesse fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont elle est la représentante.

ATTENDU QUE le 6 juin dernier, le gouvernement du Québec a modifié une loi permettant aux municipalités de 2 000 habitants et moins de changer le nombre de leur conseiller de 6 à 4;

ATTENDU QUE le conseil avait déjà décidé de ne pas diminuer le nombre de sièges pour les prochaines élections en raison des éléments suivants :

- Force du nombre
- Plus d'expérience, de connaissance et d'opinion à la table
- Plus de représentativité de la population
- Possibilité pour le prochain conseil de procéder à la diminution en cas de besoin pour les prochaines élections.

ATTENDU QU'à la suite de la séance du 7 octobre 2024, des citoyens ont manifesté leur besoin d'être entendu et ont exprimé que cette décision devrait revenir à la population et non au conseil;

ATTENDU QUE lors de la séance spéciale tenue le 21 octobre 2024, les élus ont discuté de la possibilité de faire une consultation citoyenne afin de connaître l'opinion des citoyens et les raisons pour lesquels certains désirent ce changement;

ATTENDU QUE la démarche et le contenu de la consultation a été entérinés en séance spéciale le 21 octobre 2024;

ATTENDU QUE les résultats ont été compilés par la direction générale et sont présentés par celle-ci étant les suivants;

22 oui
41 non

Pour un total de 63 participants, ce qui représente 15 % de la population inscrite à la liste électorale de 2021.

ATTENDU QUE parmi ceux ayant voté pour une diminution ont laissé très peu de commentaires (27 % ont laissé un commentaire) pour appuyer leur vote pouvant être exprimé comme suit :

- 1 personne affirme que nous sommes moins de 1 000 habitants
- 4 personnes affirment que 4 conseillers sont suffisants;

ATTENDU QUE 80 % des citoyens qui s'opposaient à la diminuer ont apporté une grande quantité d'éléments pour étoffer leur décision qui ont pu être réunis sous les grands thèmes dont les plus populaires sont les suivants :

- 8 personnes affirment qu'une diminution entraînerait un manque de représentation de la population
- 6 personnes affirment qu'une diminution entraînerait un manque de diversité d'opinions
- 6 personnes affirment qu'une diminution entraînerait une surcharge de travail
- 9 personnes affirment que la situation actuelle est parfaite comme ça ou sont contre une diminution

ATTENDU QU'un document a été créé pour comptabiliser les différentes informations de la consultation;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil accepte le dépôt et la présentation de la consultation citoyenne de la part de la direction générale;

QUE le conseil reconnaisse que la consultation citoyenne a respecté les critères qui avaient été fixés sous la résolution 2024-153;

QUE des copies du résultat et de la présentation de la consultation citoyenne soient mises à la disposition des citoyens :

- En copie papier à l'Hôtel de Ville;
- En version électronique, sur le site internet de la municipalité.

QUE suite à l'information présentée, le conseil prendra une décision définitive sous résolution à même cette séance.

2024-160

PRISE DE DÉCISION CONCERNANT LE NOMBRE DE SIÈGES DE CONSEILLERS POUR LES ÉLECTIONS DE 2025

ATTENDU QUE le conseil avait déjà pris sa décision de ne pas diminuer le nombre de conseillers et que la consultation citoyenne devait leur apporter des éléments nouveaux afin de revoir leur réflexion;

ATTENDU QU'aucun nouvel élément à part le nombre d'habitants n'ont été apporter aux membres du conseil afin qu'ils puissent changer leur décision;

ATTENDU QUE la population a confirmé en commentaires les mêmes critères que le conseil pour la conservation des 6 postes de conseillers pour les élections de 2025;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil refuse la demande de diminution du nombre de postes de conseiller pour les élections de 2025;

QUE le conseil ne procédera pas à des démarches supplémentaires pour ce sujet.

2024-161

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2024-04 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Avis de motion est donné par Madame Claudia Tremblay qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, pour adoption le règlement numéro 2024-04 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil ».

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption, puisque tous les membres du conseil auront reçu une copie du projet de règlement conformément à la Loi.

2024-162

DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 2024-04 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU l'article 491 du Code municipal du Québec qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal ;

ATTENDU qu'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet ;

Il est, par la présente, déposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Madame Martine Chrétien, le projet du règlement numéro 2024-04 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil » qui sera adopté à une séance ordinaire le 2 décembre 2024. Des copies du projet de règlement sont disponibles à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

2024-163

FACTURES ET LISTES DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 1^{er} novembre 2024.

Factures à payer selon le règlement numéro 2022-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire 2024

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Coop Chambord	Antigel, Article de quincaillerie pour boîte à mal	78.82 \$	20025
Municipalité de Chambord	Camp de jour	7 275.00 \$	20012
Mégaburo	Enveloppe	92.37 \$	20026
Mégaburo	Fournitures de bureau	572.85 \$	20020
Mouvement national	Remb. Subvention Fête national du Québec	1 000.00 \$	20021
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Vis à plancher pour Archives	20.22 \$	20013
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Bois pour Local Archives	231.58 \$	20024
		9 270.84 \$	

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles 2024

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Authen-Tic	Support informatique, mensualité	1 658.34 \$	265
Bell Canada	Téléphone public	57.49 \$	20015
Cain Lamarre	Consultation générales	173.05 \$	266
Beneva Inc.	Mensualité	2 320.05 \$	20014
Laurentide re/sources	Récupérateur dépôt organiques	401.78 \$	20018
Eurofins	Test d'eau usée	517.97 \$	20009
Eurofins	Test d'eau potable	585.80 \$	20009
R.S.S. Gagné	Niveleuse RangSt-Hilaire	1 018.48 \$	20008
Mégaburo	Lecture de compteur Contrat 103138 Couleur (0.0906\$)	16.22 \$	20026
Mégaburo	Lecture de compteur Contrat 103139 Noir et blanc (0.01047 \$/copie)	69.10 \$	20026
Ministère de Sécurité publique	Facture SQ	18 364.00 \$	264
MRC Domaine du Roy	Quote part évaluation	1 996.08 \$	20022
MRC Domaine du Roy	Quote part Gestion des déchets	7 127.01 \$	20022
MRC Domaine du roy	Quote part transport collectif et adapté	195.79 \$	20022
MRC Domaine du Roy	Honoraire d'ingénierie PIRRL	68.80 \$	20027
Nutrinor Énergie	Huile à chauffage Caserne	610.42 \$	20023
Yves Émond	Contrat ent. Ménager Septembre	475.00 \$	20019
		35 655.38 \$	

Factures payées sous résolution

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Relais Saint-André	Soirée de chasse	500.00 \$	20010
9397-3816 Québec Inc Max Asp	Réparation asphalte	45 990.00 \$	20011
Fondation DI TSA	Marches de la persévérance	100.00 \$	20017
FADOQ	Aide financière	1 000.00 \$	20016
	Total	47 590.00 \$	

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin
Directrice générale

2024-164

COMPTEUR D'EAU

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'installation de compteur d'eau à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) avant le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE pour effectuer l'installation, la municipalité doit procéder à l'achat des compteurs et d'un lecteur;

ATTENDU QUE la municipalité a choisi la compagnie CDEDQ pour l'achat des compteurs et qu'une soumission a été reçue avec les montants avant taxes et transport :

Appareil de 5/8: 372.64 \$, 8 exemplaires
 Appareil de 3/4: 374.07 \$, 10 exemplaires
 Appareil de 1 1/2: 1 031.11 \$, 1 exemplaire
 Appareil de 5/8: 1 288.05 \$, 1 exemplaire
 Lecteur de compteur : 2 400 \$

ATTENDU QUE la commission scolaire remboursera à la municipalité les coûts d'achats de son compteur pour l'école;

ATTENDU QUE les coûts d'installation des compteurs dans les résidences et à l'école seront aux frais de la municipalité;

ATTENDU QUE les frais d'installation des commerces et organismes seront à la charge de ceux-ci;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à des compagnies de plomberie et qu'une seule a déposé une soumission;

ATTENDU QUE la compagnie Plomberie Girard et Voyer propose l'estimation de l'installation à 425 \$ pour une connexion d'une dimension de ½ pouce et de ¾ de pouce et de 850 \$ pour une dimension de 1 ½ et 2 pouces;

ATTENDU QUE les montants peuvent varier selon chaque résidence et emplacement ce qui ne permet pas d'obtenir un prix réel;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil procédera à l'achat de 20 compteurs d'eaux (18 pour installation et 2 de réserves) avec les accessoires nécessaires et le lecteur de compteur pour un montant total excluant taxes et transport de 11 440.98 \$;

QUE le conseil procédera à l'installation des compteurs d'eaux dans les résidences et à l'école avec la compagnie Plomberie Girard et Voyer;

QUE le Relais Saint-André et le Domaine de la Rivière devront procéder à l'installation de son compteur avant le 31 décembre 2024 et que deux options leur sont offertes :

- Ils pourront contracter leur propre contrat de plomberie, mais la pause devra être certifiée par celui-ci à la municipalité avant la date d'échéance
OU
- L'installation pourra être faite par le même plombier que la municipalité et les frais de l'installation leur seront facturés.

QUE les frais d'achats et d'installation des compteurs d'eau soit payés en partie par le poste budgétaire prévu et que le montant résiduel soit payés à partir du compte de la Banque d'eau potable.

2024-165

AUTORISATION SOMEAU – FRANÇOIS GAUDREULT

ATTENDU QUE la municipalité doit déclarer de nombreux rapports au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à partir de la plateforme SOMEAU pour le suivi et contrôle du traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE pour accéder à la plateforme SOMEAU, il faut accéder à la plateforme PGAMR;

ATTENDU QUE lors de la résolution 2023-172 le conseil a autorisé Monsieur François Gaudreault à obtenir un compte utilisation pour l'application Clic-Sécur afin d'accéder au PGAMR;

ATTENDU QU'il manquait l'autorisation complète pour obtenir l'accès au SOMEAU afin de consulter tous les rapports et les compléter au nom de la municipalité;

ATTENDU QUE la plateforme n'autorise le droit d'accès que pour une période maximale de 5 ans et que celle-ci doit être renouvelée ensuite;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil donne l'autorisation complète à Monsieur François Gaudreault pour l'accès à la plateforme SOMEAU :

QUE les autorisations pour ClicSécur, le PGAMR et le SOMEAU sont renouvelables automatiquement sans résolution à la fin de la période de cinq ans et qu'en cas de bris de lien d'emploi ou de changement dans l'organisation, le conseil procédera à une nouvelle résolution supprimant les différentes autorisations.

2024-166

CAMPAGNE DE FINANCEMENT-FONDATION DOMAINE-DU-ROY

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une aide financière de cent dollars pour la campagne de financement de la Fondation du Domaine-du-Roy.

2024-167

DEMANDE PAROISSE NOTRE-DAME-DE-L 'ASSOMPTION

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de Paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption afin que ceux-ci puissent obtenir l'autorisation d'avoir un endroit barré dans le centre communautaire afin d'y laisser du matériel non religieux, mais nécessaire au bon déroulement de leur activité ;

ATTENDU QUE la paroisse est un locataire régulier ;

ATTENDU QUE l'organisme s'engage à ne laisser que du matériel de peu de valeur et non sacré ;

ATTENDU QUE l'organisme propose au conseil de signer une décharge de responsabilité afin que les biens ne soient pas couverts par les assurances de la municipalité en cas de vol ;

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil accepte que l'organisme laisse des biens non sacrés et de peu de valeur dans des cases barrées à l'intérieur de la salle communautaire ;

QUE pour ce faire, une décharge de responsabilité devra être signée ;

QUE les emplacements proposés correspondent aux casiers situés dans le vestiaire;

QU'aucun matériel ne pouvant entrer dans les cases ne puisse être laissé sur place.

2024-168

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUBERGE DE L'AMITIÉ

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité du conseil d'octroyer une aide financière de 100 \$ à l'Auberge de l'Amitié.

2024-169

DEMANDE DE PARTICIPATION CAMPAGNE FINANCEMENT THÉÂTRE MIC-MAC

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi et résolu à l'unanimité du conseil de refuser la demande de participation à la campagne de financement.

2024-170

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – OPÉRATION NEZ ROUGE

Il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité du conseil d'octroyer une aide financière de cent dollars (100 \$) correspondant à la catégorie Renne Danseur à l'organisation Opération Nez Rouge.

2024-171

DEMANDE DU MARCHÉ DES FÊTES

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de Monsieur Charles Martel, responsable de l'organisation du Marché des Fêtes, concernant plusieurs demandes ;

ATTENDU QUE les demandes consistent à offrir gratuitement la salle pour le 13 et 14 décembre 2024, comprenant un jour de montage et la journée de l'activité ;

ATTENDU QU'une demande d'une aide financière d'un montant de 400 \$ a été demandé ;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Annie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil offrira gratuitement la salle pour les deux jours demandés selon les conditions de gratuité de salle ;

QUE l'aide financière soit donné jusqu'à concurrence de 400 \$ et prendra la forme d'un paiement direct aux fournisseurs et non par un chèque personnel.

2024-172

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent ;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement ;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité; de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge ;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles ;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyée par Madame Annie Desbiens :

QUE ce conseil autorise [le maire/la mairesse] à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits !

QUE ce conseil autorise [le maire/la mairesse] à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens viennent poser des questions.

2024-173

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 14.

Claire Desbiens
Mairesse

Catherine Asselin
Directrice générale
/greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec